

[Logo de l'organisme]

[Nom de l'organisme]

Commented [14A1]: Tous les champs dans ce document marqués avec des crochets [] doivent être remplis.

LIGNE DIRECTRICE POUR LA GESTION DES PNEUS USAGES

Code:	
Version:	0.1
Créé par:	
Approuvée par:	
Date de la version:	
Signature:	

Commented [14A2]: Adaptez aux pratiques existantes de l'organisme.

Liste de distribution

Copie No.	Distribuée à	Date	Signature	Renvoyée	
				Date	Signature

Commented [14A3]: Cela est uniquement nécessaire si les documents sont sous forme papier ; sinon ce tableau devrait être supprimé.

Historique des modifications

Date	Version	Créé par	Description de la modification
	0.1	14001Academy	Structure documentaire de base

Table des matières

1. BUT, DOMAINE D'APPLICATION ET AUDIENCE.....	3
2. DOCUMENTS REFERENCES	3
3. GESTION DES PNEUS USAGES	3
3.1. CLASSIFICATION DES PNEUS USAGES SUR LE LIEU DE PRODUCTION	3
3.2. STOCKAGE TEMPORAIRE DES PNEUS USAGES.....	3
3.3. DEPLOIEMENT DES PNEUS USAGES	4
4. GESTION DES ENREGISTREMENTS CONSERVES SUR LA BASE DE CE DOCUMENT.....	4

1. But, domaine d'application et audience

Le but de ce document est de définir le processus de classification sur le lieu de production, l'entreposage temporaire, et le déploiement des pneus usagés.

Ce document s'applique à toutes les activités et processus de [nom de l'organisme] qui produisent des pneus usagés.

Les utilisateurs de ce document sont tous les employés de [nom de l'organisme].

2. Documents référencés

- Norme ISO 14001:2015, clause 8.1
- Manuel environnemental
- Politique environnementale
- Procédure pour l'identification et l'évaluation des aspects environnementaux
- Procédure pour le contrôle opérationnel des aspects environnementaux significatifs
- Liste des exigences des parties intéressées, légales et autres

3. Gestion des pneus usagés

Les pneus usagés sont les pneus des véhicules à moteur (voitures, bus, camions, motos, etc.), des machines agricoles et de construction, des remorques, des avions, des machines tractées, des autres machines et équipements, et des autres produits connexes, dont, à la fin du cycle de vie, le propriétaire se défait ou a l'intention de se défaire, en raison de dommage, de décrépidité, ou d'autres raisons.

3.1. Classification des pneus usagés sur le lieu de production

[Titre du poste] veille à ce que tous les types de pneus usagés soient immédiatement expédiés au stockage temporaire au sein de l'organisme.

3.2. Stockage temporaire des pneus usagés

L'entrepôt de pneus usagés peut être ouvert ou fermé.

[Titre du poste] s'assure pour les pneus usagés, l'entrepôt de stockage temporaire utilisé à cet effet, qui doit répondre aux exigences suivantes:

- Doit avoir l'équipement de chargement et de déchargement pour les pneus usagés
- L'entrepôt de stockage en plein air doit avoir une surface en béton
- L'entrepôt de stockage en plein air doit être entouré d'une clôture d'au moins 2 mètres
- Doit être surveillé pour empêcher l'accès à des personnes non autorisées
- Doit avoir un système de protection incendie

Commented [14A4]: Adaptez aux exigences légales.

[Nom de l'organisme]

- Doit être marqué de façon adéquate, isolé, et avec un accès contrôlé

Les pneus usagés ne doivent être brûlés ou autrement éliminés ou déchargés à la décharge.

3.3. Déploiement des pneus usagés

[Titre du poste] est responsable du déploiement des pneus usagés auprès de l'organisme autorisé

pour la prise en charge et la création de documentation adéquate. **Rapport des déchets déployés**

[Titre du poste] crée le **Rapport des déchets déployés** après le déploiement des déchets.

Commented [14A5]: [bureau de [titre du poste]]

Commented [14A6]: Ou utilisez le formulaire prescrit par la loi.

4. Gestion des enregistrements conservés sur la base de ce document

Nom de l'enregistrement	Code	Conservation		Responsabilité
		Temps de rétention	Emplacement	
Rapport des déchets déployés	PR.08.13	2 ans	[bureau de [titre du poste]]	[titre du poste]

Commented [14A7]: Si l'enregistrement est sous forme électronique, écrivez le nom du fichier sur l'ordinateur de [titre du poste].

Seul [titre du poste] peut accorder à d'autres employés, le droit d'accès aux enregistrements.